



SECTEUR EDUCATION

SERVICE ADMINISTRATION SCOLAIRE

Inscriptions à l'école, demandes de dérogations scolaires, gestion des écoles (commandes, bâtiments, travaux ...). Le service procède à **la pré-inscription** à l'école, l'admission sera définitive qu'après le RDV auprès de l'école.

SERVICE REUSSITE EDUCATIVE

► **Modalités d'inscriptions pour les activités périscolaires (restauration scolaire/ALSH/garderies).**

Les horaires sont : accueil matin de 7h20 à 8h20, **accueil du soir** de 16h30 à 18h00.

Un dossier obligatoire est à remplir, il est constitué d'une fiche sanitaire et d'autorisations parentales.

Après cette formalité la famille peut procéder aux inscriptions de son enfant sur le Portail Famille.

Le lien pour y accéder est : <https://portailfamille.ville-gardanne.fr>

Les inscriptions peuvent se faire à la semaine, au mois, à l'année.

Vous pouvez faire des inscriptions ou modifications avant 8 heures le jeudi pour la semaine suivante pour l'accueil matin / soir et restauration. Un tutoriel est à disposition pour vous aider dans cette démarche dans les documents sur le portail famille : <https://portailfamille.ville-gardanne.fr/documents>

Les enfants ne pourront pas être accueillis aux activités périscolaires sans inscription au préalable.

► **Inscriptions aux Temps d'Accompagnement Personnalisés (études surveillées) :** activités gratuites, de 16h30 à 17h30 ou 18h (au choix), 3 fois/semaine maximum. Uniquement du CP au CM2.

L'inscription à cette activité n'est pas ouverte sur le Portail Famille ; *inscription papier au service.*

► **Les transports scolaires :** Les inscriptions se font uniquement sur le site <https://www.lametropolemobilite.fr/>

► **ALSH et Clubs ados :**

ALSH = Accueils de Loisirs Sans Hébergement (centre aéré), **à partir de 32 mois, pour les enfants scolarisés uniquement.**

Clubs Ados = pré-ados de 11 à 13 ans et ados de 14 à 17 ans

- **Modalités d'inscriptions aux ALSH mercredis, Clubs Ados :** inscription au mois, *inscription à faire avant le 24 du mois en cours pour le mois suivant* ou à l'année.

- **Modalités d'inscriptions aux ALSH vacances, aux Clubs Ados :** les dates d'inscriptions sont communiquées aux familles par le Portail famille. Inscription 6 semaines avant les vacances scolaires et fermeture 4 avant les vacances scolaires. 15 jours avant, l'inscription peut être annulée.

► **Pôle Jeunesse :**

- **Inscriptions à l'accompagnement à la scolarité (ados) :** lundi et jeudi de 16h15 à 18h30.

L'inscription à cette activité n'est pas ouverte sur le Portail Famille. L'inscription se fait au service sous forme papier. Les dates d'inscriptions sont communiquées par le service aux familles.

FACTURATION, PAIEMENT

Un mail est envoyé aux familles pour signaler que la facture est payable sur le portail ou au service auprès du Régisseur. Les activités périscolaires sont facturées en début de mois pour le mois précédent.

Paiements possibles à la Régie : CB, chèques (envoi postal ou dans la boîte aux lettres du service), espèces, ANCV et CESU possibles pour les garderies et accueils de loisirs.

Communiquer les certificats médicaux au service avant la fin du mois pour déduction des absences.

Les factures sont payables sur le portail famille.

Dans "HISTORIQUE" vous verrez toutes vos factures (payées et non payées).

Les factures non réglées dans les délais sont transmises à la Trésorerie pour recouvrement.

Les tarifs sont établis en fonction d'une tarification sociale (quotient familial), pour en bénéficier, les familles sont invitées à communiquer leur dernier avis d'imposition avant le 31 décembre de l'année.

LE SERVICE PETITE ENFANCE

Inscriptions en crèche : un dossier de pré-inscription est disponible au service et sur le portail famille ainsi que sur le site de la ville de Gardanne. Le dossier doit être dûment rempli et retourné avec les pièces justificatives au service. Paiements des factures sur le portail ou à la Régie.

Les horaires des multi-accueils collectifs sont : 7h45 - 18h00

LE SERVICE RESTAURATION

Elaboration et fabrication des repas des cantines scolaires. "Des commissions cantine" ont lieu régulièrement avec les parents d'élèves et les responsables de la DGA Education.

LES HORAIRES ET CONTACT

LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h30 et le mardi de 13h30 à 17h30

LES HORAIRES DE LA REGIE :

Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h30, Mardi de 13h30 à 17h00.

SECTEUR EDUCATION :

Par téléphone au 04.42.65.77.30

Par messagerie via le Portail Famille en sélectionnant le service concerné par votre demande.

Il est indispensable de vous créer un compte sur le Portail Famille :

- pour les inscriptions aux activités péri et extra-scolaires
- pour communiquer avec la DGA Education
- pour recevoir nos informations (factures, grèves etc...).

Sans espace personnel, vous ne recevrez pas nos mails.

Consultez les actualités du Portail régulièrement ainsi que vos messages sur votre espace personnel.

Les menus de la Restauration Scolaire sont disponibles sur le Portail Famille, dans Documents (<https://portailfamille.ville-gardanne.fr/documents>).